

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Baptiste CONTE sur la commune principale de l'AIOT CHEMIN D'OSSAU 64290 BOSDARROS.

La référence de votre dossier est A-3-0QM9HS3R2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/05/2023 à 14h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50033047700034**

Organisme : **BARUS ELEVAGE CONSEIL**

Fonction : **DIRECTEUR GENERAL**

### Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **84992117600012**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Baptiste CONTE**

Description des activités :

**Ce dossier a pour objet la déclaration de la création d'un élevage de veaux boucherie sur un nouveau site avec l'élaboration d'un plan d'épandage et le dépôt d'une demande de permis de construire.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

## CHEMIN D'OSSAU

### 64290 BOSDARROS

X : 428571

Y : 6239712

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 320 u	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1152**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**La production annuelle de lisier de l'élevage sera de 672 m<sup>3</sup> de lisier / an. L'ensemble des installations de préparation et de distribution de la poudre de lait est nettoyé chaque jour. Les**

quantités d'eau de lavage sont comptabilisées dans le DeXeL et représentent 240 m<sup>3</sup>/ an. Le volume des effluents produit tient compte du nombre de places de veaux de boucherie et des eaux de lavage des cases. Les calculs sont réalisés avec le Dexel (voir annexe 2). Il n'y a pas d'eaux pluviales cumulées avec les effluents dans cet élevage : le stockage est réalisé sous les caillebotis du bâtiment. --> Le volume total des effluents liquides produit / an est de 912 m<sup>3</sup> soit 76 m<sup>3</sup> /mois.

<b>Pacage</b>	<b>Nom exploitant</b>	<b>Numéro îlot</b>
064178875	CONTE BAPTISTE	1 à 4
064173077	CONTE FREDERIC	1 à 6

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **18**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **2650**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **1664**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **986**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **2650**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **9**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- la désinsectisation et la dératisation seront réalisées avec des produits homologués. - Entre deux bandes les bâtiments sont lavés et désinfectés et il est procédé à un vide sanitaire. Les bâtiments et leurs abords sont constamment maintenus en parfait état d'entretien. - Les cadavres sont mis en attente et couverts par une coque rigide sur une plateforme prévue pour l'enlèvement située à l'entrée de la zone d'élevage et sans traversée de celui-ci par le camion d'équarrissage. Cette zone sera clairement identifiée et accessible par le camion d'enlèvement. - Les emballages, (flacons vides, sacs, ...) sont stockés dans le local technique et ensuite amenés à la déchetterie ; les emballages "verre" sont soigneusement lavés. - Les déchets de produits vétérinaires sont stockés dans un emballage spécial qui est repris par le cabinet de vétérinaire prescripteur

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **poteau incendie à 210 m**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Sur la base des données transmises parla mairie et le SMEP de Jurançon concernant le débit du poteau existant et situé à 210 m, la sécurité incendie sera assurée par ce dispositif (aucune réserve n'est à prévoir sur place). Note : Besoin minimal en eau : 30 m<sup>3</sup>/ heure pour les 1ers 500**

$m^2 + 3 m^3 / \text{heure}$  par tranche de  $100 m^2$  au-delà de  $500 m^2$ . Soit, dans notre cas le poteau ayant un débit de  $60 m^3 / h$ , et en tenant compte de la surface de référence de  $1241 m^2$ , le besoin en eau est de :  $30 m^3 / h + ((1241 - 500) / 100 \times 3 m^3) = 52 m^3 / \text{heure}$ .

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**mandat\_télédecla\_CONTE Baptiste.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**plan de situation.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**plan de masse + déro.pdf**